

PROLONGATION DE L'ARRETE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE BD AMBROISE CROIZAT.

Arrêté de Police N° 44/2018 du 06 juin 2018.

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la demande écrite formulée par la société Jean Lefebvre, Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 105/2017 du 28 décembre 2017 afin de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité sur le Boulevard Ambroise Croizat dans le cadre de travaux de modifications des quais centraux.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** 

L'arrêté N° 105/2017 du 28 décembre 2017 est prorogé pour une durée d'un mois.

ARTICLE 2

Les dispositions de l'arrêté du N°105/2017 du 28 décembre 2017 restent inchangées.

Fait à GUESNAIN, le 06 juin 2018 Le Maire, Maryline Lucas

